

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 8 JUILLET 2020**

Date de convocation et  
d'affichage:

1<sup>er</sup> Juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice:	15
Présents	9
ou représentés :	10
Votants :	10
Pour :	10
Contre	0
Abstentions :	0

Le huit juillet deux mille vingt, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Benoît de LAURENS, Maire.

Étaient présents : Benoît BEAUNEZ, Rosine THIAULT, Magalie CHALOYARD (Pouvoir Francine BILLOUE), Didier CONRY, Philippe ESTEVE, Valérie MAILLET, Eveline RENAUT, Helenne MARTIN-QUENNEHEN.

Étaient absents : Didier TRAGIN, Francine BILLOUE, Nicolas LABORDE, Eric CHEVALIER, Olivier PLOIX, Sophie GIRAUD

Magalie CHALOYARD a été élue Secrétaire de Séance

La séance s'est ouverte à 12h05.

Le maire ayant déclaré que le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**01 – DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR  
REPRESENTER LA COMMUNE LORS DE LA CLECT DE LA CU GPS&O**

Vu les articles 1638-0 bis et 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu l'arrêté N°2015 36-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, de la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, de la communauté d'agglomération de Poissy, Achères, Conflans Sainte-Honorine, de Seine Vexin communauté d'agglomération, de la communauté de communes des Coteaux du Vexin, de la communauté de communes Sein-Mauldre, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et dénommant le nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »

Vu l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté Urbaine

Vu l'arrêté n°20165-0002 modifié du préfet de région du 5 janvier 2016 portant fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Considérant qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI à fiscalité professionnelle unique et les communes membres doit être créée par l'assemblée délibérante de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire de GPS&O du 9 février 2016 a été créé le CLECT

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire de GPS&O du 9 février 2016 a été déterminé que le CLECT serait composée de 92 membres titulaires et autant de membres suppléants.

Considérant que le Conseil Municipal de Chapet a été élu le 15 mars 2020.

Considérant que le Maire de Chapet et ses adjoints, suite à l'élection, ont été élus le 26 mai 2020

Considérant qu'il convient, dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire suite aux élections municipales, de désigner pour la commune de Chapet un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune afin de siéger à la CLECT de la CU GPS&O.

Le **Conseil Municipal** à l'unanimité

- Désigne pour comme titulaire à la CLECT de GPS&O : Benoît de LAURENS

- Désigne pour comme suppléant à la CLECT de GPS&O : Rosine THIAULT

**La séance est levée à 12 H 10**

Ont signé au registre tous les membres présents et représentés.

**B. de LAURENS**

**R. THIAULT**

**D. TRAGIN (Absent)**

**M. CHALOYARD (Pouvoir F. BILLOUE)**

**D. CONRY**

**F. BILLOUE (Absente)**

**E. RENAUT**

**P. ESTEVE**

**N. LABORDE (Absent)**

**V. MAILLET**

**E. CHEVALIER (Absent)**

**O. PLOIX (Absent)**

**B. BEAUNEZ**

**S. GIRAUD (Absent)**

**H. MARTIN QUENNEHEN**

Le Maire

Le secrétaire de Séance

**Benoît de LAURENS**

**Magalie CHALOYARD**